



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°18

PARIS, 11 JUIN 2013

FRANCE TÉLÉCOM

NON A LA DÉSTABILISATION D'ORANGE ET DE SES SALARIÉS

La CFDT F3C et ses équipes à France Télécom Orange sont attentives aux développements récents de l'affaire Tapie-Crédit Lyonnais.

Suite aux récentes déclarations de Monsieur Montebourg, indiquant une possible démission de Monsieur Richard, PDG d'Orange, si celui-ci est en examen, la CFDT tient à réaffirmer deux principes fondamentaux de notre démocratie : l'indépendance de la justice et la présomption d'innocence.

Monsieur Richard, est entendu comme ancien directeur de cabinet de Madame Lagarde. Il doit s'expliquer sur son rôle éventuel dans la décision d'arbitrage en faveur de Monsieur Tapie. La CFDT ne comprendrait pas que seul le directeur de cabinet soit inquiété et serve de « fusible » alors que les décisions politiques semblent avoir été prises ailleurs.

Alors que Stéphane Richard est l'instigateur du contrat social auquel la CFDT est très attachée comme l'immense majorité des salariés du Groupe, il ne s'agit pas de confondre la fonction qu'il a tenu antérieurement et ses responsabilités actuelles, comme PDG d'Orange. Le contexte concurrentiel et réglementaire auquel est confrontée cette entreprise ne peut souffrir d'une déstabilisation impliquant près de 100 000 salariés en France.